

Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 16 avril 2015

L'an deux mille quinze, le seize avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 8 avril 2015
Nombre de conseillers présents	: 14	Date d'affichage et de publication	: 17 avril 2015
Nombre de conseillers votants	: 15		

Étaient présents : Véronique BERTHO, Cécile GUILLOTTE, Bernard GIARD, Dominique ROUSSELOT, Stéphane CLEMENT, Hervé MICHET de la BAUME, Corinne TOULME, Anne-France NAUDIN, Thomas PERRARD, Jean Joseph LE PAN, Camille LE CLOCH, Hugues BANNET, Bernadette FLAMENT et Pierrick THOMAS.

Absent excusé : Yann COCHENNEC ayant remis pouvoir à Cécile GUILLOTTE.

Secrétaire de séance : Thomas PERRARD.

1. RÉGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Madame le Maire rappelle que les fonctionnaires, titulaires, stagiaires, non titulaires permanents, contractuels, peuvent, sur décision du conseil municipal, percevoir des primes et indemnités en complément de leurs traitements indiciaires.

Madame le Maire précise ensuite qu'il y a lieu de fixer, selon les dispositions prévues par les textes, le régime indemnitaire des personnels des filières administrative, technique, médico-sociale et d'animation de la collectivité.

Elle propose de reconduire le régime indemnitaire et d'attribuer au personnel de la collectivité, les primes et indemnités suivantes selon les filières auxquelles appartiennent les agents :

- Indemnité d'Administration et de Technicité (I. A.T)
- Prime de Fonctions et de Résultats (P.F.R.)
- Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)

Elle soumet aux élus le renouvellement du régime indemnitaire revalorisé. La proposition est acceptée. L'enveloppe globale représente un montant de 28 076.44 euros pour l'année 2015 pour le personnel permanent.

2. RECRUTEMENT D'AGENT NON TITULAIRE

La secrétaire de Mairie étant momentanément absente, Madame le Maire propose que l'équipe administrative soit renforcée. Il a été fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan et un Agent Administratif Territorial de 2^{ème} classe a intégré l'équipe depuis le 30 mars 2015.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel du service Missions Temporaires avec le Centre de Gestion et à régler les frais liés à cette embauche directement au Centre de Gestion.

3. ASSOCIATION « LES ILES DU PONANT » : ADHESION ET COTISATION

L'association a pour objet de prendre toutes dispositions utiles pour lutter contre les handicaps communs ou spécifiques aux îles du Ponant : Chausey, Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Glénan, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic, Arz, Ile aux Moines, Yeu, Aix. Elle se fixe comme objectif d'assurer la promotion économique, sociale et culturelle de leurs habitants tout en concourant à la protection de l'environnement insulaire.

En tant que commune adhérente, Locmaria cotise à l'A.I.P. à hauteur de 4627.50 euros, soit 2.50 euros par habitant sur la base de la population DGF (1851 en 2014).

4. PARTICIPATION AU PRIX DES INCORRUPTIBLES 2014-2015

Cette année scolaire, l'école participe une nouvelle fois à l'opération « Prix des Incorruptibles » : cinq livres par cycle, destinés à des enfants allant de la maternelle au CM2, ont fait l'objet d'une sélection nationale, et sont mis à disposition afin qu'ils puissent effectuer un classement. En fait, les enfants se constituent en jury. A noter que ces livres sont ensuite conservés à l'école.

Le conseil municipal est d'accord pour que la commune de Le Palais centralise et règle la commande de livres pour l'ensemble des écoles de l'île dans le cadre de cette opération. Ainsi, les élus autorisent Madame le Maire à régler la part due à la commune de Le Palais au titre de la participation de l'école de Locmaria au titre de l'année scolaire 2014-2015.

5. REFECTION DU TOIT ET RAVALEMENT DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES LOTS ET AUTORISATION DE SIGNATURES DES MARCHES

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 avril 2014 autorisant Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à cent mille euros Hors Taxes,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2014 autorisant Madame Le Maire à lancer la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la mairie et ravalement de la façade,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer les marchés suivants :

Lot n°1 – Ravalement

Sarl Simon SAMZUN
Mérézelle
56360 LE PALAIS
Montant : **22 953.85 euros HT**

Lot n°2 – Couverture

Eurl Joël LAUDEN
Port-Hallan
56360 LE PALAIS
Montant : **29 680.21 euros HT**
Variante : 1 894.86 euros HT

Lot n°3 – Menuiseries intérieures

Eurl Brière Bâtiment
Mérézelle
56360 LE PALAIS
Montant : **7 390.60 euros HT**
Variante : 257.04 euros HT

Madame Le Maire informe les élus de la variante proposée pour le lot n°3. Les élus décident à l'unanimité d'accepter cette variante.

Concernant la variante du lot n°2, seule l'avancée des travaux permettra de savoir si elle est nécessaire ou non. En effet, elle serait jugée indispensable si le rapport concernant l'état du solivage n'était pas satisfaisant.

L'ensemble du marché s'élève à **60 281.70 euros HT** ou **62 176.56 euros HT avec variante du lot n°2**.

Les travaux devraient démarrer début juin 2015.

Le chantier sera sécurisé et seul un accès à la mairie sera conservé durant les travaux. Accès Sud, lors des travaux sur la façade Nord et accès Nord lors des travaux sur la façade Sud.

Madame le Maire souligne que le montant global des travaux est inférieur au montant initialement prévu.

6. PARTICIPATION AUX FRAIS DE LOGEMENT 2014 DES MEDECINS INTERVENANT SUR L'ILE

Madame le Maire rappelle que le 11 juin 2014, il avait été décidé par délibération du conseil municipal, la participation de la commune aux frais de logement des médecins intervenant sur l'île au titre de l'année 2013. Ce montant était de 1150.41 euros. Toutefois, les élus avaient souligné qu'ils ne souhaitaient pas que cette dépense soit automatique.

Cette année, par l'intermédiaire du Centre des Finances Publiques de Le Palais, la commune de Locmaria a été rendue destinataire d'un avis des sommes à payer émanant de la commune de Le Palais, demandant une participation financière de 1444.30 euros au titre de l'année 2014.

Madame le Maire souligne qu'il ne s'agit aucunement d'une participation obligatoire de la commune et que ces frais doivent être pris en charge par l'Agence Régionale de Santé. Elle demande aux élus de voter toutefois cette demande.

Résultat des votes : Pour : 0 - Abstention : 1 - Contre : 14

Par conséquent, la commune de Locmaria ne participera pas financièrement aux frais de logement 2014 des médecins intervenant sur l'île.

7. PERRE DE PORT-ANDRO : PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal, par délibération en date du 11 juin 2014 avait décidé de programmer les travaux de réfection du perré de Port-Andro

A) Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 528 595 euros Hors Taxes :

<u>Dépenses Totales</u>	Hors Taxes	:	528 595.00 euros
	Toutes Taxes Comprises	:	634 314.00 euros

Recettes :

* Subvention notifiée par l'Etat
(Fonds de solidarité en faveur des collectivités et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles)
45 %

*Subvention sollicitée auprès du Conseil Général
(Taux de Solidarité Départementale)
25 %

*Emprunt Commune
(Prêt Relais TVA à court terme et Prêt moyen terme)
30 %

B) Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	:	Total Hors Taxes	:	528 595.00 euros
		Total Toutes Taxes Comprises	:	634 314.00 euros
<u>Recettes</u>	:	Etat (45 %)	:	237 867.75 euros
		Conseil Général du Morbihan (25 %)	:	132 148.75 euros
		Prêt relais TVA court terme	:	105 719.00 euros
		Emprunt commune	:	158 578.50 euros
		Total	:	634 314.00 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à monter le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan et à signer tous les documents afférents à la demande d'emprunt.

8. CONVENTION DE PRÊT A USAGE DE STATIONNEMENT D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MADAME ISABELLE GUILLAME EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE LOCMARIA

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de prêt à usage de stationnement pendant la période saisonnière qui se situe entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2015. La parcelle se trouve, ainsi qu'indiqué sur le plan ci-joint, à proximité de la plage des grands sables. Il est rappelé qu'en application de l'article 1875 et suivants du Code civil que, le prêt à usage de stationnement est essentiellement gratuit. Toutefois la commune de Locmaria Belle-Ile s'engage à prendre à sa charge l'entretien de la parcelle prêtée par Mme Isabelle GUILLAUME.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention pour 2015.

9. DEMANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR VENTES AMBULANTES

Monsieur Anthony CABON, habitant de la commune, a fait part à Madame le Maire de la création de son activité de commerce ambulante à l'année, vente de pizzas, qui débutera début mai 2015. Il demande l'autorisation d'exercer son activité de vente ambulante un soir dans la semaine dans le bourg de Locmaria, ainsi qu'une soirée par semaine au camping de Port-Andro.

Dans le même temps, Monsieur Olivier LE MESTRE, gérant de la Petite Table à Sauzon, a également, et ce, comme chaque année du 1^{er} juillet au 31 août, effectué une demande d'occupation temporaire sur les deux terrains de campings municipaux et sur le marché de Locmaria.

Les élus, après discussion, décident d'un accord de principe pour ces deux demandes et demandent à Madame le Maire de se rapprocher de ces deux commerçants afin de prévoir un planning d'occupation cohérent.

Les élus décident à l'unanimité, que le prix fixé pour l'occupation des campings sera le même que celui fixé pour l'occupation du marché, conformément à la délibération n° 1 du 18 février 2015. Les autorisations de Madame le Maire seront prises en ce sens.

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions de la commission communale des finances, réunie le 25 février 2015, décide de voter les subventions ci-dessous :

Demandeur	Montant 2015
La Ligue contre le Cancer	50.00
Restos du Cœur du Morbihan (versée à l'antenne de Belle-Ile)	300.00
Chambre des Métiers et de l'Artisanat <i>Juliette MAHEO et Simon TONNEL</i>	100.00
Lycée Professionnel Maritime et Aquacole <i>Enzo DUTEL, Thomas LE CLECH, Mistral DUTEL, Briag ROUSSELOT</i>	200.00 4 élèves
Bâtiment CFA Morbihan <i>Pacifique DUTEL et Jason LOREC</i>	100.00 2 élèves
Lycée Ker Anna 1 élève	50.00
Ecole Sainte Anne (Classe de neige)	125.00

5 élèves x 25 €	
Banque Alimentaire du Morbihan	150.00
Ass. Astronomique de Belle-Isle	
- 5 ^{ème} fascicule d'astronomie	0
- Fonctionnement de l'association	100.00
Vélo-Club Bellilois :	
- Fonctionnement de l'école	300.00
- Organisation 18 ^{ème} Tour Cycliste de BI	300.00
Ecole du Chat Libre de Belle-Ile-en-Mer	50.00
UNC Locmaria	100.00
Les Gerveurs	200.00
Au Coin des Producteurs	150.00
Belle-Ile Carnaval	50.00
Foyer Socio-Culturel	500.00
Association Youna	100.00
Association Youna (pour participation au salon de l'Agriculture de Fabien Le Port)	100.00
Untitled Evènements (Martin Goiffon)	200.00
Sonerion ar Gerveur	50.00
Les Mystères de l'Ouest	100.00
Ass. pour la Promotion des Bovins de Belle-Ile-en-Mer	100.00
Iles Tournent Belle-Ile	300.00
Association Tomm Eo	200.00
Club de Lannivrec	100.00
Ass. pour la Protection et la Conservation de l'abeille noire de Belle-Ile-en-Mer	50.00
La Puce à l'Oreille	100.00
SNSM	1000.00
ASBI (80 ans)	1000.00
Artisans d'Art de Belle-Ile	1000.00
TOTAL	7225.00

En outre, il a été décidé d'attribuer à la Commune de Séné la somme de 35.00 euros pour un enfant de Locmaria scolarisé à l'IME, en guise de participation au fonctionnement.

En ce qui concerne les Collèges Sainte-Croix et Michel Lotte de Le Palais, les élus décident d'attribuer la somme de 25.00 euros par enfant ayant participé à un voyage scolaire. Une demande écrite sera adressée aux chefs d'établissements afin d'obtenir la liste des élèves concernés.

Madame le Maire informe que le Festival Lyrique a adressé le 13 avril dernier, une demande de subvention pour l'organisation du festival 2015. Auparavant, le Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer, pour la promotion de l'île, accordait une subvention annuelle. Dernièrement, les élus communautaires ont refusé l'attribution d'une subvention pour 2015, le financement des festivals n'entrant pas dans les compétences de la Communauté de Communes.

Par conséquent, Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'octroi d'une aide financière au Festival Lyrique. Tout d'abord, les élus acceptent de voter une subvention, puis, ils décident à la majorité des voix une subvention de 1000.00 euros pour 2015.

11. INFORMATION DE MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELAGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 8

Madame le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

57. Décision du 07.04.2015

Bouées cylindriques pour la zone de mouillages Port-Blanc/Port-Maria

Comptoir du Pêcheur

Montant : 306.48 euros TTC

58. Décision du 14.04.2015

Panneaux enseigne

RPS Repro

Montant : 754.80 euros TTC

59. Décision du 14.04.2015

« Nids de Poule » Pointe Saint-Marc

Servibat Constructions

Montant : 1 188.00 euros

60. Décision du 14.04.2015

Empierrement chemin Grand-Cosquet/Herlin

Servibat Constructions

Montant : 2 904.00 euros

61. Décision du 14.04.2015

Concassage des croûtes d'enrobés

Servibat Constructions

Montant : 5 400.00 euros

DIVERS :

- AIP : Conférence des Iles le 29 mai 2015 sur l'île d'Ouessant.

- Suite à la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2015, il avait été décidé la signature d'une convention d'occupation d'un local communal avec Monsieur Gérald CLEMENT pour l'exercice de son activité de pâtisserie. Les élus doivent se prononcer sur le tarif de location de ce local. Il est décidé à l'unanimité du tarif suivant : 500.00 euros pour un mois complet, 20.00 euros la journée lorsque la location mensuelle en continue n'est pas possible (location de la salle et de la cuisine à des particuliers). Madame le Maire rappelle que cette convention est signée à titre précaire et se réserve le droit de reprendre les biens pour tout motif d'intérêt général.

- Monsieur Camille LE FLOCH informe que l'opéra La Périchole d'Offenbach sera joué le 7 juin prochain à Le Palais, sur différents sites. Cette représentation sera dirigée par l'Opéra de Rennes.

- Le 31 mai 2007, la commune de Locmaria a délivré un permis de construire au nom de Madame Marie-Pierre Colin pour la construction de deux logements au village de Borduro. Suite à cette autorisation, l'association AALLPA déposait une requête en annulation auprès du Tribunal Administratif de Rennes évoquant l'incompatibilité du permis avec les dispositions de la loi littoral. Après une longue procédure, le 21 avril 2011, le TA de Rennes demandait l'annulation du permis.

La municipalité a décidé de faire appel et dépose une requête en ce sens auprès de la Cour d'Appel de Nantes. Le 28 décembre 2012, la Cour d'Appel de Nantes rejette la requête de la commune.

Afin d'aller au bout de la démarche, le conseil municipal autorise le Maire à établir un pourvoi en cassation au nom de la commune. Contre toute attente, le Conseil D'Etat a admis le pourvoi en cassation, car le pourvoi présente au moins un moyen sérieux d'être examiné.

Malheureusement, lors de l'audience du 24 février 2015, le Conseil d'Etat a décidé de suivre les conclusions de son rapporteur public, à savoir :

- que l'association avait intérêt à agir contre le permis de construire, la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer, à laquelle appartient Locmaria, ayant adhéré au syndicat mixte du Pays d'Auray en 2003,

- Borduro ne présente pas une densité d'urbanisation suffisante pour revêtir le caractère d'une agglomération ou d'un village et que par conséquent, les dispositions de l'article L.146-4 I de la loi littoral ont été méconnues.

La commune est condamnée à verser la somme de 3 000 euros à l'association AALLPA.

La commune se voit donc contrainte de clore ce dossier avec néanmoins le sentiment d'avoir tout tenté pour défendre ce permis de construire.

- Ecole de Locmaria : Madame le Maire fait part à ses collègues de son récent entretien téléphonique avec Madame FAVREAU, Directrice des Services Académiques du Morbihan. Il a été décidé de la suppression d'un demi-poste sur deux jours d'école. Reste à définir avec Madame la Directrice et les enseignants la répartition des élèves et l'organisation des classes. Les élus seront tenus informés des suites de ce dossier.

- Madame le Maire tient à s'excuser auprès de la population : l'agence postale communale a été fermée au public du 2 au 12 avril 2015. L'agent en charge de la tenue de l'agence a été placé en arrêt de travail et son remplacement n'a pu être assuré au pied levé. Elle précise également, toujours en liaison avec cet arrêt de travail, que l'agence sera exceptionnellement fermée le lundi 20 avril prochain.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que la Dotation Forfaitaire de Base a été diminuée pour 2015 de 13 000.00 euros. Cependant, cette baisse est compensée par une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale de 24 000.00 euros. A ce jour, le montant de la Dotation Nationale de Péréquation n'est toujours pas connu de nos services.

- Commune nouvelle : Madame le Maire informe les élus que malgré sa demande de consultation de l'étude réalisée par le Cabinet RCF, elle n'a toujours pas été rendue destinataire du document. Le dialogue entre les quatre maires de l'île sur ce sujet étant totalement inexistant, et ce, malgré plusieurs sollicitations de sa part, elle informe ses collègues de son avis défavorable à la poursuite de ce projet, et ce, jusqu'à la fin de sa mandature.

- Le Marché du Printemps des Artisans d'Art aura lieu salle de Lannivrec les 18 et 19 avril 2015.

- le 1^{er} mai 2015, l'Amicale Laïque organise son vide-grenier Place de l'Eglise à Locmaria. Cet événement sera suivi de la diffusion du film « La Bolinche » à 20 heures en l'Eglise de Locmaria, et ce, au profit de la restauration de l'église de l'île d'Hoëdic.

- le 8 mai 2015 : Organisation de la cérémonie intercommunale à Locmaria : Messe à 10 heures 30, Mot de Madame le Maire à 11 heures 15 suivi d'un dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts. Les enfants de l'Ecole Publique Communale de Locmaria chanteront l'Hymne Européen.

- Monsieur Dominique ROUSSELOT fait part à ses collègues du résultat de la commission animation qui a eu lieu lundi dernier. Diverses manifestations et animations vont être organisées en collaboration avec les commerçants et les associations afin d'inviter les estivants à rester en soirée dans le bourg de Locmaria.

- Christine GRENEAU, accompagnée de son frère et d'une pianiste, se produira à l'église de Locmaria samedi 18 avril 2015 à 21 heures, avec la participation de la chorale Kanevedenn.

- Le loto du Club de Lannivrec aura lieu le dimanche 26 avril 2015 à la salle de Lannivrec.- Madame le Maire informe ses collègues de l'ouverture du commerce de Port-Andro de mai à octobre prochain. Activité : Snack Limonaderie.

- Madame le Maire fait part de l'invitation émanant de la Bibliothèque de Le Palais : les élus sont cordialement invités à participer à la journée de la finale locale des Prix des Incorruptibles le mardi 5 mai prochain à la Salle Arletty.

La séance est levée à 21 heures 30.